

ESPLANADE PY TRÉMEL : un plan qui s'affine collectivement



La réflexion commune portant sur la conception de l'aménagement de la place publique à l'arrière de l'actuelle mairie progresse. Les éléments retenus comme les plus pertinents parmi les différents scénarii initialement proposés aux personnes qui se sont associées à la démarche ont permis de définir les principaux traits d'un plan autour duquel un nouvel échange est proposé aux cavannais avant finalisation.

*Rendez-vous pour une nouvelle réunion publique
mercredi 16 janvier à 20h dans la salle polyvalente.*

RÉPERTOIRE ÉLECTORAL UNIQUE : une simplification qui mérite explication...

"La réforme des modalités de gestion des listes électorales initiée par l'Etat et conduite par l'INSEE, se concrétise par la mise en place d'un Répertoire Électoral Unique (REU) au 1er janvier 2019.

La REU permet l'inscription jusqu'à 30 jours avant un scrutin*. La réforme entame une modernisation des relations entre les administrations et le citoyen par le développement de l'inscription en ligne sur Internet. L'électeur reste le premier maillon de la chaîne de dématérialisation, ainsi, tout un chacun pourra consulter sa situation personnelle directement sur le REU.

** le 31 mars 2019 pour les européennes*



Cette réforme vise à fiabiliser les listes électorales en garantissant l'unicité de l'inscription (éviter les doubles - inscriptions souvent dues à une déperdition d'informations entre les communes et l'INSEE) et la sincérité des listes. L'objectif de ce texte législatif est également de rapprocher les citoyens du processus électoral et de favoriser leur participation à la vie civique.

L'actualisation des listes électorales devient constante et accorde au Maire de la commune un pouvoir renforcé sur les décisions d'inscription et de radiation. Les contrôles reviennent à la commission composée de conseillers municipaux. Ils sont au nombre de cinq pour Cavan : trois issus de la liste majoritaire (*LE PERU Benoît, LOZAHIC, Caroline, PETIT Sébastien*) et deux de la minoritaire (*NEVEUX Didier, NICOL Pierre Yves*).



Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour les Français(es) obtenant la nationalité à partir de 2019. En dehors de ces situations, il est nécessaire de demander à être inscrit sur les listes électorales pour pouvoir voter.



Pour vos besoins de renseignements complémentaires la mairie se tient à votre disposition et une documentation complète est en ligne sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

PEPS Eurêka : n'oubliez pas de vous inscrire pour le programme 2019 !

Prendre soin de vous, c'est prendre soin de votre mémoire. Égarer ses clés, oublier un rendez-vous, ne plus se souvenir du titre d'un film Avec l'âge le cerveau perd de sa capacité à retenir les nouvelles informations. Grâce à la méthode PEPS Eurêka, vous comprendrez qu'une multitude de facteurs et une bonne hygiène de vie, contribuent à entretenir votre mémoire.

Le programme est composé de 10 séances d'environ 2h et d'une séance bilan. Grâce à cette approche conviviale on partage expériences et savoirs dans une ambiance agréable et dynamique. Les ateliers regroupent 8 à 15 personnes. Il est proposé des exercices pour améliorer le fonctionnement mnésique. On peut également prendre conscience que de nombreux facteurs (activité physique régulière, alimentation équilibrée, respect des cycles de sommeil ...) influencent le fonctionnement de notre cerveau. Les animateurs vous apprendront comment agir sur ces facteurs pour améliorer votre santé et votre bien-être en général.

Un cycle 2019 est organisé à Cavan en partenariat avec la municipalité, à 14h30 les mardis suivants : 12 février, 19 février, 26 février, 5 mars, 12 mars, 19 mars, 26 mars, 2 avril, 9 avril, 16 avril.

*Les inscriptions seront enregistrées lors de la réunion d'information
le mardi 5 février à 14h30 à la salle de réunion de ti ar Vro*

Le Programme d'Éducation et de Promotion Santé (PEPS) s'adresse aux personnes âgées de plus de 55 ans, quel que soit leur régime de retraite, Cavannais et habitants des communes voisines.



JANVIER GENVER

Vendredi 11 :

- ♦ **17h – galette des rois de l'école** à la salle des fêtes - org. Amicale Laïque
- ♦ **18h - tantad de sapins de Noël et vin chaud** - gratuit - org. Ti ar Vro



- ♦ **21h – Concert des Canards à l'Orange** "Blues et Folk incarné par quatre palmipèdes chétifs - Chez Jacqueline



Samedi 12 : spectacle « les Affranchies » avec le chanteur Sylvain Giro accompagné par Erwan Martinerie au violoncelle. En 1^{ère} partie, des **chants nouveaux et des poèmes bilingues** de Louis-Jacques Suignard accompagnés des guitares virtuoses d'Erwan Moal. - Centre de Découverte du Son - **21h -entrée : 7€** - Org. Pennarpig

Mercredi 16 : présentation - échange autour de l'avant projet de l'esplanade PY Trémel – 20h – Salle polyvalente



Vendredi 18 : Veillée bretonne de Pilgerc'h - Dastum avec la participation de nombreux sonneurs, chanteurs et musiciens du Trégor – hommage à Albert Le Flem - gratuit - 20h30- Org: Ti ar Vro

Samedi 26 : audition du bagad de Perros – Bro Dreger et de ses élèves – gratuit – 17 h à la salle des fêtes – Org. : Bagad Sonerien Bro Dreger

FEVRIER C'HWEVRER



Samedi 2 : repas de l'Amicale Laïque - tartiflette suivie d'une **soirée dansante** " spécial Années 80" – à partir de 19h – Salle des Fêtes - Org. Amicale Laïque - Tickets en vente dans les commerces.

! il est également possible de réserver des plats à emporter !
renseignements : 06.20.56.28.50

Vendredi 8 : don du sang 15h – 18h30 à la salle polyvalente



Samedi 9 : fest noz des parents d'élèves de la filière bilingue de l'école publique de Cavan - 6€ - Org. Div Yezh Kreiz Treger



ÉLAGUER aux abords des lignes aériennes : une nécessité !

Élaguer régulièrement les branches d'arbre situées à proximité d'une ligne électrique est indispensable pour éviter des accidents graves. L'absence d'entretien peut également occasionner des ruptures de câbles et des interruptions de service. Lorsque vos végétaux occasionnent des dégâts sur les lignes électriques situés sur le domaine public, Enedis facture la réparation, qui s'élève en moyenne à 6 000 €.

Les propriétaires ou occupants d'un terrain sur lequel sont implantés des arbres, ont la responsabilité d'élaguer les branches qui surplombent les ouvrages électriques situés sur le domaine public. Vous pouvez décider de confier votre élagage à une entreprise spécialisée, ou l'effectuer vous-même après avoir réalisé une DT-DICT*, pour déclarer vos travaux et les réaliser en toute sécurité. Enedis effectue périodiquement des programmes d'élagage, dans ce cadre, vous pouvez bénéficier de conditions avantageuses.

*DT-DICT : déclarez vos travaux en un clic sur l'adresse du guichet unique : <http://www.reseaux-et-canalizations.ineris.fr>
Pour en savoir plus, contactez Enedis au 09 69 32 18 79

Les infos en ligne sur la vie communale : www.mairie-cavan.fr
pour Cavan Infos, adressez vos éléments pour le 15 du mois précédent la prochaine édition (mars 2019) par courrier en mairie ou à mairie.cavan@wanadoo.fr

Titourou ar barrouz war Internet : www.mairie-cavan.fr
Kasit ho pennadou evit ar 15 eus ar miz a-roak evit Keloioù Kavan o dont (Meurzh 2019) en Ti-Ker pe da mairie.cavan@wanadoo.fr

